

# Protection financière pour le secteur des fruits et légumes du Canada

## L'ENJEU...

Nos producteurs et vendeurs de fruits et légumes doivent consentir un investissement initial considérable, en temps et en argent, pour approvisionner les collectivités en aliments sains nutritifs de façon constante, fiable et sécuritaire. Les répercussions de la pandémie de COVID-19, les perturbations constantes dans la chaîne d'approvisionnement et l'augmentation substantielle des coûts menacent notre sécurité alimentaire et, à long terme, la viabilité économique du secteur des fruits et légumes frais.

## CE QUE NOUS DEMANDONS ...

La Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI) ne comporte aucun mécanisme efficace pour les fournisseurs lorsqu'un acheteur de fruits et légumes frais fait faillite. Le projet de loi C-280, *Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais*, offrirait aux vendeurs un mécanisme de protection financière fiable, assuré par une fiducie réputée, qui leur donnerait un accès prioritaire aux actifs liés à la vente de fruits et légumes frais en cas de faillite d'un acheteur. Le secteur bénéficierait ainsi de la même protection que celle offerte depuis longtemps aux États-Unis par la loi sur les produits agricoles périssables (PACA).

**Demandez instamment à votre  
député d'appuyer le**

# projet de loi C-280

**sur la protection  
financière  
des producteurs et vendeurs de  
fruits et légumes**

**Visitez le [protectproducesales.ca](http://protectproducesales.ca)  
pour en savoir plus**

# 249 000



Renforce un secteur dont la chaîne d'approvisionnement procure environ 249 000 emplois au Canada

Rend notre système alimentaire plus résilient et favorise l'accès des Canadiens à des fruits et légumes frais, à des prix abordables

Une certitude financière pour l'un des secteurs les plus vitaux du Canada, qui favorise la croissance continue de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire

Aucuns frais pour le gouvernement fédéral, puisqu'il ne serait tenu d'assumer aucune responsabilité financière ni de garantir les pertes éventuelles

Encourage les États-Unis à rétablir l'accès préférentiel à la protection de la PACA pour les vendeurs de fruits et légumes canadiens

